

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT DE L'OISON EN DATE DU 10 JUILLET 2020

L'An Deux Mille Vingt, et le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de ses délibérations (la salle des fêtes Philippe Aubin), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

| | | |
|------------------------------|---------------------|-------------------------|
| ARGENTIN Patrick | GAILLET Noémie | MORTREUIL Gaëlle |
| AUBIN Béatrice | GINER Sophie | |
| | | |
| BRIENS Denis | KAMBRUN Nicolas | OGER-GALLEMAND Maryline |
| BROUT Cédric | LEMARCHAND Thierry | PETIN Claude |
| BUISSON Annick | | RIOULT Mélanie |
| CORNILLOT Olivier | LESUEUR Gaëtan | RIVIERE Délia |
| DEVAUX Anne | LETOUQ Marie-Claude | |
| <u>DOUBET Gilbert</u> | MAINIE Ludovic | VAN DUFFEL Christine |
| | MONNIER Fabrice | |

Maire Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : NEVEU Magalie

| | |
|------------------|------------------------------------|
| BARRIERE Jean | Procuration à LEMARCHAND Thierry |
| FRANCOIS Annick | Procuration à LETOUQ Marie-Claude |
| HAILLIEZ Céline | Procuration à DEVAUX Anne |
| LESUEUR François | Procuration à DOUBET Gilbert |
| ODIENNE André | Procuration à AUBIN Béatrice |
| SAEGAERT Elise | Procuration à VAN DUFFEL Christine |

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry LEMARCHAND a été désigné secrétaire de séance

DATE DE CONVOCATION : 3/07/2020 DATE D’AFFICHAGE : 3/07/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 29 présents : 22 votants : 28

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et signé.

Monsieur le Maire commence par rectifier la réponse qu'il a faite à Madame RIOULT le 10 juin dernier concernant le fournisseur ayant réalisé le devis pour la délibération n°2020-055 (demande de DETR pour le matériel informatique). Il précise que c'est la société ORDILEM qui a fait le devis.

D 2020-068 Election d'un maire délégué pour la commune déléguée du Thuit Signol

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2113-12-2,

Il convient de procéder à l'élection du maire délégué de la commune déléguée du Thuit Signol.

Monsieur Gilbert DOUBET est candidat à cette fonction.

Il est procédé au déroulement du **vote à bulletin secret** et les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

Monsieur Gilbert DOUBET est élu Maire délégué de la commune déléguée du Thuit Signol.

D 2020-069 Suppression de la commune déléguée du Thuit Signol au 30 juin 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les communes déléguées ont été mises en place le 1^{er} janvier 2016 lors de la création de la commune nouvelle « le Thuit de l'Oison ».

En application de l'article L.2113-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un maire délégué vient d'être élu pour la commune déléguée du Thuit Signol, Monsieur Gilbert DOUBET.

La loi n°2019-809 du 1^{er} août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires prévoit la possibilité de supprimer tout ou partie des communes déléguées, avec l'accord du ou des maires délégués. Cet accord préalable est obligatoire depuis le 1^{er} avril 2020.

En vertu de l'article L.2113-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilbert DOUBET confirme son accord sur le principe de la suppression de la commune déléguée du Thuit Signol, avec une mise en application de cette décision au 30 juin 2020, comme cela est le cas pour les communes déléguées du Thuit Anger et du Thuit Simer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la suppression de la commune déléguée du Thuit Signol au 30 juin 2020.

D 2020-070 Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal du Thuit de l'Oison

Vu l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la version modifiée de cet article par la loi NOTRe du 7 août 2015,

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation

Le règlement intérieur précédemment adopté continue de s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement

Le règlement intérieur peut être déféré au Tribunal Administratif

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de Règlement Intérieur qui lui a été soumis au préalable, afin de définir les règles de fonctionnement du Conseil Municipal pendant le nouveau mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

ADOPTE le Règlement Intérieur du Conseil Municipal du Thuit de l'Oison tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Monsieur CORNILLOT a demandé une modification concernant le lieu de déroulement des séances : Mairie du Thuit de l'Oison au lieu de Mairie du Thuit Signol

Monsieur MAINIE fait remarquer que les conditions du droit à l'image devraient être plus détaillées. Monsieur le Maire répond qu'il faudra effectivement y réfléchir.

D 2020-071 Election des délégués du SIEGE – ANNULE ET REMPLACE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient d'annuler le vote des délégués du SIEGE ayant eu lieu le 10 juin 2020.

En application des articles L.2121-33 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le Conseil Municipal doit désigner 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Monsieur le Maire fait un appel à candidatures pour le poste de titulaire et le poste de suppléant.

Madame Christine VAN DUFFEL présente sa candidature à la fonction de déléguée titulaire, et Monsieur André ODIENNE à la fonction de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de déroger à l'élection au scrutin secret comme le permet l'article n°10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote à main levée, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

MEMBRE TITULAIRE

VAN DUFFEL Christine

MEMBRE SUPPLEANT

ODIENNE André

D 2020-072 Désignation du correspondant à la Mission Locale

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et à l'installation de ses membres, il convient de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale.

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire étant candidat pour remplir cette fonction,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte de désigner Monsieur Gilbert DOUBET en tant que représentant du Conseil Municipal au sein de la Mission Locale.

D 2020-073 Convention avec la Ligue de l'Enseignement pour le château du Bosc Féré

Comme évoqué lors d'un Conseil Municipal, la Ligue de l'Enseignement de Normandie souhaite que la commune fasse un partenariat pour une rénovation du site du Bosc Féré afin d'y accueillir les groupes dans des locaux plus adaptés et modernisés.

Avant que ce projet puisse aboutir, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ligue de l'Enseignement de Normandie souhaite pouvoir gérer le site.

Afin que cela soit possible, une convention est proposée moyennant un loyer annuel de 14 400 €. Celle-ci débiterait le 25 juillet pour une durée d'un an et serait reconductible.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 24 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Madame RIOULT demande pourquoi la convention n'a pas été jointe à la note de synthèse. Monsieur le Maire s'engage à la transmettre très rapidement au Conseil Municipal.

Monsieur BRIENS demande si les tarifs de locations au château vont augmenter, Madame DEVAUX répond que c'est la Ligue de l'Enseignement qui va en décider.

D 2020-074 Régularisation d'une dette due au SIEGE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le trésorier du CFP du Roumois informe la commune d'un reliquat existant sur le compte 168758 et relatif à une dette auprès du SIEGE.

La comptabilité Hélios laisse apparaître un solde débiteur de 239,97 €.

Afin de régulariser ce compte, le Conseil Municipal doit autoriser le trésorier du CFP du Roumois à comptabiliser l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit au compte 1068 et crédit au 168758 pour 239,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise, à l'unanimité, le trésorier du CFP du Roumois à effectuer ces écritures comptables.

D 2020-075 Procédure de reprise des concessions abandonnées aux cimetières du Thuit Anger et du Thuit Simer

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans les cimetières du Thuit Anger et du Thuit Simer.

Il a été constaté que de nombreuses concessions n'étaient plus entretenues par les familles.

Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. Dans la négative et dans le respect de la procédure en vigueur, la reprise de la concession sera engagée après s'être assuré d'un certain nombre de conditions.

La première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon.

Ce procès-verbal sera affiché à la porte des cimetières et à la Mairie.

Des panneaux seront posés sur les concessions susceptibles d'être reprises, sachant que la reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après un délai de trois ans suivant les formalités de publicité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, réglementée aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D 2020-076 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire expose au Conseil que les articles 1650 et 1650 A du Code Général des Impôts prévoient l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il convient donc de dresser une liste de 32 noms, destinée à la Direction Générale des Finances Publiques de l'Eure, qui désignera ensuite les membres de la Commission Communale des Impôts Directs pour la commune (8 titulaires et 8 suppléants).

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la liste proposée et annexée à la présente délibération.

| |
|---|
| TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2021 |
|---|

9 personnes sont tirées au sort :

- ALEXANDRE Marina
- DESMIDT Alain
- DETRET Anthony
- GUILLAUD épouse FREBOURG Christine
- HOUÉIX épouse MAUGE Simone
- PARIS Aurélie
- PENSEC Ronan
- RICHARD épouse DEROUEN Aurélie
- VALLET Caroline

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Madame RIOULT demande quels sont les critères pour s'installer sur le marché du village, Madame AUBIN répond que le principal est d'avoir un numéro de SIRET.

* Madame RIOULT a appris qu'un service civique a été refusé à l'école, elle demande pour quelle raison. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'agrément pour un service civique supplémentaire

* Madame RIOULT demande si le transport scolaire reprendra à la rentrée, Monsieur le Maire répond que pour l'instant il ne sait pas

* Madame RIOULT félicite les équipes enseignantes qui ont assuré leurs missions d'apprentissage pendant le confinement

La séance est levée à 18h50.

19h00 : Election des délégués pour les élections sénatoriales de septembre 2020

D 2020-077 Election des délégués pour les élections sénatoriales de septembre 2020

Vu le Code Electoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°DELE/BERPE/2020/672 du 30 juin 2020 indiquant le nombre de délégués des conseils municipaux à élire dans chaque commune de l'Eure dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2020,

Considérant que conformément à ces dispositions, le Conseil Municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui constitueront le collège électoral pour les élections sénatoriales,

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants,

Après cet exposé, le Conseil procède à l'élection des membres au scrutin secret, parmi la liste de candidats présentée par Monsieur le Maire Gilbert DOUBET :

| 15 délégués | 5 suppléants |
|----------------------|-------------------------|
| DOUBET Gilbert | ARGENTIN Patrick |
| VAN DUFFEL Christine | OGER-GALLEMAND Maryline |
| LEMARCHAND Thierry | MAINIE Ludovic |
| SAEGAERT Elise | RIVIERE Délia |
| PETIN Claude | KAMBRUN Nicolas |
| DEVAUX Anne | |
| BROUT Cédric | |
| AUBIN Béatrice | |
| ODIENNE André | |
| LETOUQ Marie-Claude | |
| BARRIERE Jean | |
| FRANCOIS Annick | |
| CORNILLOT Olivier | |
| BUISSON Annick | |
| LESUEUR François | |

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 27

Le Conseil Municipal proclame donc délégués du Conseil pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 les élus suivants :

| 15 délégués | 5 suppléants |
|----------------------|-------------------------|
| DOUBET Gilbert | ARGENTIN Patrick |
| VAN DUFFEL Christine | OGER-GALLEMAND Maryline |
| LEMARCHAND Thierry | MAINIE Ludovic |
| SAEGAERT Elise | RIVIERE Délia |
| PETIN Claude | KAMBRUN Nicolas |
| DEVAUX Anne | |
| BROUT Cédric | |
| AUBIN Béatrice | |
| ODIENNE André | |
| LETOUQ Marie-Claude | |
| BARRIERE Jean | |
| FRANCOIS Annick | |
| CORNILLOT Olivier | |
| BUISSON Annick | |
| LESUEUR François | |

La prochaine réunion de Conseil aura lieu en septembre, en fonction de l'actualité, dans la salle de réunion du Conseil Municipal de la Mairie du Thuit de l'Oison.